

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
10 novembre 2022 ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Willy GABRIEL - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ -- Claude VARENNES - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : Avaient donné procuration : Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Patrick RAMON (pouvoir Yannick PAQUE) –

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 20 Étaient absents excusés : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE –Jessica ROSINET- Pascal ROUSSET –Yann FLAMANT

PROCURATIONS: 2

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2022-100 M Willy GABRIEL a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Cession sanitaires avenue des Terreaux

Vu le Code général des collectivités territoriales

La SCI ENOJOY a acquis dernièrement du foncier appartenant à la SARL ATHENAIS (immobilier cadastré AL 433 et 434).

Le conseil municipal avait délibéré en 2014 (2014/70) pour que le local indiqué « AL 200 » lui soit cédé à l'€ symbolique afin qu'il puisse proposer aux occupants de cet immeuble un lieu de stockage des bacs roulants.

La procédure n'a pas été menée à son terme. Le conseil est sollicité pour autoriser la cession de ce foncier, en l'état, à la SCI ENOJOY, au même montant symbolique et selon la procédure de l'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la sortie du domaine public de ce foncier n'ayant plus d'utilité puisque les sanitaires sont non fonctionnels et ne seront pas remis en service sur cette parcelle ;
- **Autorise** la cession de ce foncier, en l'état, à la SCI ENOJOY, au même montant symbolique et selon la procédure de l'acte administratif.

Le Maire
Yannick PAQUE

